

Actualisation du règlement interne de la commission d'exonération de la formation initiale

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R719-49, R719-49-1 et R719-50 ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2019-83 du 13 décembre 2019 portant actualisation du règlement interne de la commission d'exonération des droits d'inscription de la formation initiale ;

Vu l'avis de la CFVU du 15 juin 2023 ;

Il est proposé les modifications suivantes :

- II Modalités d'exonération : ajout du terme « notamment » dans la phrase : « Les critères pris en compte lors de l'évaluation sociale globale par les assistantes sociales sont notamment les suivants : » car la liste n'est pas exhaustive ;
- III Procédure : remplacer « CA juin 2019 » par « délibération annuelle du CA » concernant l'exclusion des demandes d'exonération complémentaire à une exonération partielle ou totale déjà obtenue par un étudiant de nationalité extra-communautaire ;
- Préciser la référence de l'arrêté ministériel qui fixe le montant des droits d'inscription : article 2 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Suppression de l'exclusion des demandes d'exonération au-delà de la troisième année d'inscription en doctorat ;
- IV La commission d'exonération : préciser que « L'agent comptable ou son représentant » fait partie de la commission d'exonération « sans voix délibérative » ;
- Suppression de la communication des lettres de motivation des étudiants aux membres de la commission ;
- Suppression de l'envoi par voie postale des avis émis par la commission ;
- Mise à jour de l'adresse postale pour l'envoi des recours éventuels et ajout des modalités de recours.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'actualisation du règlement interne concernant l'exonération des droits d'inscription de la formation initiale à compter de l'année universitaire 2023-2024.

Documents en annexe :

- Règlement interne de la commission d'exonération des droits d'inscription consolidé

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés : 22	
Membres en exercice :	27	Pour :	22
Membres présents :	15	Contre :	0
Membres représentés :	7	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
 Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 octobre 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

